

**Demande de vote par correspondance
pour les élections législatives du 14 octobre 2018**

NOM ET PRENOM: _____

DATE ET LIEU DE NAISSANCE : _____

DOMICILE : _____
(Code postal et localité) (Rue et numéro)

NO DE TELEPHONE : _____

Périodes d'inscription pour le vote par correspondance

<ul style="list-style-type: none">• La lettre de convocation doit être envoyée à une adresse se situant à l'étranger	<ul style="list-style-type: none">➤ La demande doit parvenir au collège des bourgmestre et échevins de la commune d'Erpeldange-sur-Sûre, sous peine de déchéance, au plus tôt le lundi, 23 juillet 2018 et au plus tard mardi, le 4 septembre 2018	<ul style="list-style-type: none">➤ Si le requérant remplit les conditions de l'électorat, le collège des bourgmestre et échevins lui envoie pour le 14 septembre 2018 au plus tard, sous pli recommandé, sa lettre de convocation *
<ul style="list-style-type: none">• La lettre de convocation doit être envoyée à une adresse au Grand-Duché de Luxembourg	<ul style="list-style-type: none">➤ La demande doit parvenir au collège des bourgmestre et échevins de la commune d'Erpeldange-sur-Sûre, sous peine de déchéance, au plus tôt le lundi, 23 juillet 2018 et au plus tard le mercredi, 19 septembre 2018	<ul style="list-style-type: none">➤ Si le requérant remplit les conditions de l'électorat, le collège des bourgmestre et échevins lui envoie pour le 29 septembre 2018 au plus tard, sous pli recommandé, sa lettre de convocation *

*La lettre de convocation comprend la liste des candidats, les instructions, une enveloppe électorale, un bulletin de vote dûment estampillé, ainsi qu'une enveloppe pour la transmission de l'enveloppe électorale avec indication de l'adresse du bureau électoral auquel l'électeur doit renvoyer le bulletin de vote pour le 14 octobre 2018 au plus tard.

Adresse à laquelle la lettre de convocation (avec le bulletin de vote) doit être envoyée :

N°: _____ Rue: _____

Code Postal: _____ Localité: _____

Pays: _____

Je déclare sous la foi du serment que je ne suis pas déchu(e) du droit électoral ni en vertu de l'article 52 de la Constitution, ni en vertu de l'article 6 de la loi électorale.

_____, le _____

(signature)

Attention : Toute personne domiciliée à l'étranger doit joindre une copie de sa carte d'identité ou de son passeport en cours de validité à la demande de vote par correspondance!